

28 avr 2023 -16:42

Appartient à Conseil des ministres du 28 avril 2023

## Modifications en matière de seuils d'investissements et de volume des enchères du CRM

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux concernant respectivement les seuils d'investissements et le volume des enchères du mécanisme de rémunération de capacité (CRM).

Le premier projet d'arrêté royal, en matière de seuils d'investissement, vise à prolonger la période pendant laquelle les coûts ordonnés peuvent être considérés comme éligibles dans le cadre des enchères pour les périodes de fourniture de capacité 2024-2025, 2025- 2026 et 2026-2027 et à apporter un certain nombre de précisions qui ont été jugées nécessaires suite aux décisions de classification.

Le second projet, concernant le volume et d'autres paramètres des enchères du CRM, est motivé par les conclusions d'une analyse technico-économique sur les résultats des enchères, qui a notamment souligné que le mécanisme d'obligation de remboursement tel qu'envisagé à l'origine ne répond plus à l'objectif initial de cette obligation de remboursement.

Les modifications concernent les points suivants :

- la détermination de la courbe de demande
- le prix maximum intermédiaire
- la demande individuelle de dérogation à l'IPC
- le prix d'exercice

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 4 juin 2021 fixant les seuils d'investissements, les critères d'éligibilité des coûts d'investissement et la procédure de classement*

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 28 avril 2021 fixant les paramètres avec lesquels le volume de la capacité à prévoir est déterminé, y compris leurs méthodes de calcul, et les autres paramètres nécessaires pour l'organisation des mises aux enchères, ainsi que la méthode pour et les conditions à l'octroi d'une dérogation individuelle à l'application du ou des plafond(s) de prix intermédiaire(s) dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Jonas Dutordoir  
Porte-parole (NL)  
+32 473 62 65 48  
[jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be](mailto:jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be)

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
[andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be](mailto:andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be)